



ALGERIE TELECOM SPA

Direction Opérationnelle Des Télécommunications Ain Defla
Rue Emir Abdelkader, Ain Defla
NIF: 000216290656936

Consultation n° : 01/2024

La Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Ain Defla relance une consultation relative à la réalisation des prestations suivantes :

Hébergement, Restauration des Missionnaires, Pose café et Collation d'Algérie Télécom par établissement contrat à commandes

Les personnes physiques ou entreprises activant dans le domaine et intéressées par la présente consultation peuvent retirer dans un délai de 07 jours à compter de la première parution de cet avis dans le site web www.safqatic.dz, le cahier des charges auprès du service achats de la Direction opérationnelle des télécommunications d'Ain-Defla.

Les soumissionnaires doivent adresser leurs offres accompagnés des documents administratifs suivants:

Offre technique

Offre financière

Les deux offres techniques et financiers, accompagnées de toutes les pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges, doivent parvenir sous doubles plis fermés, l'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention:

«A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Consultation n° 01/2024

«Hébergement, Restauration des Missionnaires, Pose café et collation d'Algérie Télécom par établissement contrat à commandes»

Les offres techniques et financiers doivent être insérés dans des enveloppes fermées comme suit:

L'enveloppe contenant l'offre technique, porte la mention suivante:

Offre technique

L'enveloppe contenant l'offre financière, porte la mention suivante:

Offre financière

La durée de préparation des offres est fixée à sept (7) jours à compter de la 1^{ère} parution de l'avis dans le site www.safqatic.dz.

La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de 8h00 à 14h00 auprès du service achats.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, le jour de dépôt des offres, à **14 h 00** au niveau du siège de la Direction.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix-sept (97) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date limite de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.